

## Arguments de l'Association Parque pas mon Jorat contre la création d'un Parc naturel Périurbain à Lausanne

### Qu'est-ce qui ne va pas dans les bois du Jorat pour qu'on veuille y créer un parc naturel ?

C'est la remarque de très nombreux usagers des bois qui considèrent qu'il n'est pas nécessaire d'introduire des obligations et des interdictions pour respecter une nature qui est ouverte à tous. Beaucoup considèrent que la démarche des promoteurs du parc n'est fondée que sur la volonté de créer un parc périurbain pour la seule image verte de la ville de Lausanne. Ce sentiment a prévalu dans la population des communes qui ont refusé de mettre leur territoire à disposition d'un PNP.

### Ce parc est INUTILE, DANGEREUX et COUTEUX

#### INUTILE :

- Aucune étude sur l'opportunité réelle de ce parc n'a été menée, conformément au 3<sup>ème</sup> but des statuts de JUTAVAQ – Les promoteurs sont partis dans une procédure de candidature en considérant que l'idée d'un parc était acquise par l'ensemble de la population.
- La riche biodiversité des Bois du Jorat est vantée par les promoteurs, alors pourquoi ne pas mieux mettre en réseau les zones de sénescence et de protection déjà existantes sans devoir recourir à une structure lourde et stérile ?  
D'autant que l'on sait que la non exploitation des forêts conduit à terme à une diminution de la biodiversité (Sihlwald, Ukraine), au contraire de la forêt de type jardinée dont l'exploitation intelligente favorise la biodiversité.
- On s'interroge sur les valeurs statistiques utilisées par les promoteurs pour déclarer une perte de biodiversité, sachant qu'il n'y a eu qu'un inventaire en 2017 et que les fonds alloués à la recherche scientifique n'excédaient pas 7 % du budget 2016-2019 ?
- En termes de bilan carbone, l'exploitation des forêts permet de stocker le CO2, alors que leur abandon en libère.
- Le choix de l'emplacement et de la forme actuel du parc tel que retenu par les promoteurs, relève plus d'une décision politique que d'une démarche scientifique visant à sauvegarder de la biodiversité : La ZC est repoussée à l'extrémité du territoire de Lausanne et laisse la part belle à des clairières réservées aux futures éoliennes.
- A ce jour la cohabitation entre tous les usagers des bois est exemplaire, très peu de personnes s'écartent des chemins et on peut constater une quasi disparition du « littering » par rapport à une vingtaine d'année.

#### DANGEREUX : On trouve peu d'effets positifs mais beaucoup d'effets négatifs dans la création de ce parc :

- Le contrôle de la faune reste problématique du point de vue des sangliers et du bostryche.
- Comment gérer les risques d'embâcle sur les ruisseaux par accumulation de bois mort ou de barrages de castors ?
- Le risque d'incendie dû à la charge de bois mort n'est pas évoqué.
- Il existe un risque de dépopulation des chevreuils et renards, comme déjà constaté à Sihlwald
- Le citoyen n'aime pas être obligé et encore moins interdit. Les restrictions d'accès entraîneront une augmentation de la cohabitation sur les chemins restants et un report des zones de détente au-delà du parc, quitte à faire plusieurs kilomètres de plus en voiture.
- La ZC deviendra à terme un laboratoire uniquement accessible à une élite de scientifiques
- Qui est responsable en cas d'accident de personnes dans le parc ou en cas de dommages provoqués par le non entretien des forêts (embâcles) ?
- La procédure de classement de la zone du parc telle qu'envisagée par Lausanne implique qu'on impose aux citoyens et aux commune limitrophe un état de fait sans qu'il y ait possibilité de recours. Il s'agit d'une mesure non démocratique
- Pas plus que n'est démocratique le fait de faire voter une Charte qui a de très fortes chances d'être retoquée par la Confédération : les dérogations promises seront-elles avalisées ?
- C'est une association de droit privé (CC 60 ss) qui gère le projet de parc, on peut donc se poser la question de savoir comment la Municipalité peut se porter garante de ce projet.
- Quelle est la légitimation d'une association de droit privé à traiter avec un office fédéral d'une ordonnance fédérale ?

## Arguments de l'Association Parque pas mon Jorat contre la création d'un Parc naturel Périurbain à Lausanne

### COUTEUX

- Nous ne saisissons pas le mécanisme légal par lequel une association de droit privé peut recevoir de l'argent public (ville, canton, Confédération) ? En d'autres termes qui est le réel responsable du parc ?
- Le projet de parc a déjà coûté 1.9 Mio ... et pour quel résultat ?
- Comme le budget 2016-2019, le budget 2021-2030 est à nouveau fortement déséquilibré, faisant la part belle à la « Sensibilisation et à la Communication » (70%) au détriment de l'entretien du parc (24%) et de la recherche (7%). C'est une manne pour les agences de communications !
- Ce budget du parc tient-il compte de la réalité quand on sait que celui de Sihlwald dépasse 6.4 Mio pour l'exercice 2018 ?
- Une partie des contributions communales seront fournies sous forme de prestations (collaboration du SPADOM) ; quels seront les contrôles ? N'y-a-t' il pas un risque de reporter d'éventuels dépassements sur d'autres postes comptables ?
- On annonce économiser 200'000 Fr sur l'entretien des forêts par la création du parc alors qu'il s'agit en réalité d'une perte de 50'000 Fr puisque l'exploitation de ces mêmes forêts rapporte actuellement 250'000 Fr. (Préavis 13.3).

Procédure	Biodiversité	Accessibilité	Adhésion populaire	Agriculture-Sylviculture	Finances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alors que ce devrait être l'association JUTAVAQ qui porte le projet, on constate que la Municipalité de Lausanne l'a repris à son compte et qu'elle en est devenue le réel promoteur: les subventions cantonales et fédérales sont-elles détournées ?</li> <li>• La Municipalité met la charrue avant les bœufs en faisant approuver une Charte qui a toutes les chances d'être retoquée par l'OFEV. Le CC sera mis devant le fait accompli.</li> <li>• La constitution d'une nouvelle association "Jorat Parc Naturel" remplaçant JUTAVAQ avec 1 comité de 3 membres dont 2 sont de Lausanne semble un peu "stalinienne". C'est en fait donner carte blanche à cette association, sans plus aucun contrôle pour le CC</li> <li>• La procédure de classement par la Municipalité tient-elle compte des impératifs cantonaux ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La non exploitation des forêts ne favorise pas à long terme la biodiversité, voir à ce sujet le parc de Sihlwald et les forêts primaires d'Ukraine pauvres en biodiversité. La forêt jardinée neuchâteloise est un bel exemple d'une forêt riche en biodiversité (www.pro-silva-helvetica.ch et WSL Diagonale No.1/2017)</li> <li>• L'argumentation selon laquelle les éoliennes ne présentent pas de risques pour la faune sous prétexte que les insectes volent plus bas que les pales ne tient pas la route (Annexe 2C- p39).</li> <li>• Même état d'esprit lorsque les promoteurs prétendent qu'il n'y a pas d'éolienne en zone centrale alors qu'ils ont justement créé une enclave de zone de transition (ZT) en pleine ZC pour y conserver 2 éoliennes (Les Saugealles) (Annexe 2C- p39).</li> <li>• L'installation de production de biogaz des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'objectif à terme est de réduire au maximum les cheminements (Annexe 2C-p119). Seuls subsisteront, tout au-moins au début, les chemins en trait continu de la cartes 1:25'000. Ce qui de fait supprime tous les sentiers !</li> <li>• La suppression des chemins entraîne une concentration du trafic sur les chemins restants et une source de conflits (piétons, chiens, coureurs, VTT, chevaux).</li> <li>• La fermeture brutale et récente des accès dans le Bois de Chêne (Coinsin) est un exemple de ce qui se passera dans le Parc</li> <li>• Une commission des "Usages" sera créée pour proposer des alternatives aux <i>activités ne pouvant plus être pratiquées en ZC</i> - Les discussions actuelles avec les initiateurs du Trail des Saugealles, visant à repositionner ce parcours en dehors de la ZC, illustre parfaitement la volonté de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Considérer que le parc intéresserait 800'000 usagers potentiels relève de la mégalomanie (Annexe 2C-p54 et 55). Le parc de Sihlwald ne comptabilise que 26'000 visiteurs par an.</li> <li>• En plusieurs endroits de l'Annexe 2C il est relevé des incompréhensions et risques de conflit entre les agriculteurs originaires des villages limitrophes au Jorat et les "néoruraux" ( p 79, 82, 133, ...). Le projet de parc met en exergue cette relation et trouve par là-même la raison du refus par la population de plusieurs communes de sa création dans sa version première</li> <li>• Les habitants des zones foraines de Lausanne ont-ils été informés des tenants et aboutissants du parc ? La lecture des Annexes au Préavis est beaucoup plus instructive à ce sujet que les prospectus édulcorés publiés par les promoteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie des promoteurs d'axer à moyen terme l'agriculture des terrains en ZT vers l'élevage laitier bio ne peut que péjorer l'avenir économique des exploitants. (Annexe 2C p 83). Veulent-ils à terme ne compter que des prairies extensives en ZT ?</li> <li>• L'exploitation du bois stocke du CO2 alors que le bois mort en relâche.</li> <li>• Le danger d'incendie relatif à la charge en bois mort n'a pas été abordé.</li> <li>• Quelles mesures de sécurité seront prises pour éviter les risques d'embâcle ?</li> <li>• En ce qui concerne la mise en place d'un réseau court pour les produits locaux, les promoteurs en parlent beaucoup depuis 2015, mais apparemment peu de contacts ont été pris</li> <li>• La gestion de la faune et des nuisibles ne relève pas d'un concept clairement défini et fait peur aux agriculteurs du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget 2021-2030 est déséquilibré (Annexe 2C-p. 115): 70% pour la sensibilisation, gestion et communication 24 % pour les ZC t ZT 7% pour la recherche: Veut-on faire un parc à vocation écologique et scientifique ou seulement un Disneyland lausannois ?</li> <li>• Comment considérer la participation de la Commune de Lausanne: est-ce une subvention à une association ou une cotisation ? Comment décompter les prestations en "nature" (personnel, machines) des prestations financières?</li> <li>• La Confédération participe à hauteur de 3.6 Mio et devient donc le véritable décideur du fonctionnement et de l'avenir du parc par l'octroi du label</li> </ul>

## Arguments de l'Association Parque pas mon Jorat contre la création d'un Parc naturel Périurbain à Lausanne

<p>De plus cette procédure ne laisse aucune possibilité de recours ; c'est très loin d'un processus démocratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourquoi une telle urgence dans la procédure d'adoption du projet ?</li> </ul>	<p>Saugealles est-elle compatible avec le parc ?</p>	<p>bloquer à terme tout accès à la ZC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fermeture des chemins et leur renaturation est une des conditions de renouvellement du Label Parc comme on peut constater le fait au Sihlwald de Zürich</li> <li>• L'entretien sécuritaire des arbres malades ou instables n'est donc pas une garantie fiable d'un accès pérenne à la ZC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les extensions des zones d'habitation à proximité du parc (Epalinges, Pra Roman, HHL) ne semblent pas relever d'une concertation en accord avec les objectifs du parc</li> <li>• Le point de vue des promoteurs qui considère que <i>"la forêt joratoise ... doit être considérée comme partie intégrante de la ville"</i> est totalement inacceptable (Préavis 11.3).</li> </ul>	<p>Jorat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le parc affiche une volonté d'ingérence dans la gestion des forêts du Jorat en mettant en place une filière bois régionale (Annexe 2C-p112); comme si les autres acteurs de la branche n'attendaient que ça. Il y a beaucoup d'arrogance dans la démarche</li> <li>• L'économie réalisée sur l'entretien des forêts de 200 kF ne compense pas la perte d'exploitation de 250 kF, il subsiste une perte sèche de 50 kF (Préavis 13.3).</li> <li>• Suite à la création du parc de Sihlwald de très nombreux centres équestres ont disparu de la région; les promoteurs ne tiennent pas compte de cet aspect économique dans leur évaluation</li> </ul>	
---	--	---	--	--	--

### Conclusions

A la lecture des documents du préavis (annexes comprises) on a l'impression que le parc est l'organe indispensable à la gestion des Bois du Jorat et à l'éducation de la population. C'est faire fi des avis des communes propriétaires des Bois et des efforts consentis par les enseignants pour faire connaître la nature. Cela laisse une triste impression d'arrogance.



Arguments de l'Association Parque pas mon Jorat contre la création d'un Parc naturel Périurbain à Lausanne



Sihlwald: ... et les poussettes, les VTT et les attelages, comme promis ?

Marcher sur ce sentier peut vous coûter 5000 fr.



**Genolier** Pour préserver certaines zones de réserve du Bois de Chêne, le Canton en a interdit certains accès. Au grand dam des habitants, les amendes prévues sont réellement dissuasives à défaut d'être déjà prohibitives. [Page 8](#)

Fermeture des chemins au Bois de Chêne



Dégâts de sanglier